



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D.E.C

Département des Examens et
Concours

Service des Concours

Département des Examens et Concours

La rectrice de l'académie de Nice,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé au titre de la session 2024 du concours unique de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale est composé comme suit :

Présidente du jury :

Dr BLANC Marie-Hélène

médecin de l'éducation nationale, DSDEN des Alpes-Maritimes

Vice-président :

SANCHEZ Patrice

personnel de direction, collège Les Pins d'Alep, Toulon

Membres du jury :

BEAUVAIS Odile

infirmière conseillère technique, DSDEN du Var

BLIN Franck

infirmier, lycée Honoré d'Estienne d'Orves, Nice

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le